

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

**ALERTE N° 43 CONCERNANT ERAMET**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*

✂

**ERAMET**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 26 MAI 2020**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 11 : Programme de rachat d'actions**

**Analyse**

La mention dans la résolution du fait que l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions dans la limite de 10% du capital peut être utilisée en période d'offre publique, va dans le sens d'une meilleure transparence et d'une meilleure compréhension par les actionnaires des enjeux du vote de la résolution, conformément aux recommandations de l'AFG. Cependant cette résolution peut constituer une mesure de défense contre les OPA qui contrevient à ces recommandations.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre I-C 1

*L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.*

### GOVERNANCE

#### 1. Composition du conseil d'ERAMET

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Christel Bories	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	F	55	FR	3	2021	1	1			
	Michel Antseleve	Relations d'affaires	Non-libre d'intérêts	100%	M	55	GA	7	2021	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Sonia Backès	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	-	F	44	FR	Nouvelle	2024	0	1			M
	Emeric Burin des Roziers	Ancien dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	M	39	FR	1	2023	0	1			
	Ceir (famille Duval) rep. par Nathalie de La Fournière	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	52	FR	9	2023	0	1			
	Jérôme Duval	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	47	FR	1	2023	0	1			
	Frédéric Gaidou	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	45	FR	2	2022	0	1			M
	Jean-Yves Gilet	Représentant de l'Etat actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	64	FR	4	2023	0	1			
	Jean-Philippe Letellier	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	85%	M	57	FR	2	2023	0	1			
	Louis Mapou	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	28%	M	61	FR	2	2022	0	1			
	Sorame (famille Duval) rep. par Cyrille Duval	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	71	FR	9	2023	0	2	M	M	M
	Bruno Vincent	Représentant de l'Etat	Non-libre d'intérêts	100%	M	38	FR	1	-	0	2	M	M	M
	Christine Coignard		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	3	2021	0	2	M		
	François Corbin		Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	1	2023	0	1	M		
	Manoelle Lepoutre		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	9	2023	0	1		M	
	Miriam Maes		Libre d'intérêts	85%	F	64	NL	4	2024	0	3	P		M
	Catherine Ronge		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	4	2021	0	2			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Sonia Sikorav		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	4	2024	0	3	M		
	Claude Tendil		Libre d'intérêts	100%	M	74	FR	8	2023	0	2		P	P

## 2. Spécificités

- Les statuts d'ERAMET comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Assiduité aux réunions du conseil d'un administrateur aux réunions du conseil inférieure à 30%.
- Une modification statutaire relative à la désignation d'un administrateur référent est proposée à l'assemblée générale.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET